



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 17475

Texte de la question

M. Dominique Caillaud appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les inquiétudes exprimées par de nombreux professeurs de sciences économiques et sociales quant au projet de réforme des lycées envisagé par le Gouvernement, et quant au devenir de leur enseignement. Les travaux préparatoires relatifs à cette réforme semblent remettre en cause l'existence du baccalauréat économique et social (ES) et l'enseignement des sciences économiques et sociales, en tant que disciplines fondamentales au sein des lycées, alors même que près de 20 % des candidats à baccalauréat général et technologique font le choix de cette filière permettant d'entamer un cursus universitaire de qualité. Il lui demande, en conséquence, de lui faire connaître sa position à ce sujet.

Texte de la réponse

Les rumeurs faisant état d'une éventuelle suppression de la filière économique et sociale de la voie générale du lycée sont sans fondement. Les partenaires concernés, et notamment l'association des professeurs de sciences économiques et sociales, ont reçu toutes les informations utiles au cours de multiples entretiens. La journée consacrée à cette discipline, organisée à Rennes par M. le professeur Daniel Cohen, a seulement indiqué que des discussions demeurent indispensables pour surmonter les divergences sur la place et la nature des mathématiques à enseigner, sur l'articulation entre sociologie et économie, sur l'harmonisation indispensable de l'histoire et de la géographie avec les sciences sociales. Les enseignants seront bien sûr associés à ce travail constructif.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Caillaud](#)

Circonscription : Vendée (2^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17475

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 juillet 1998, page 4077

Réponse publiée le : 28 septembre 1998, page 5302